

FCP INDICE MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 Mai 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 194.088, un actif net de D : 187.447 et un bénéfice de D : 23.146 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice, 22,80% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 06 Avril 2015

Le Commissaire aux Comptes:

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>149 840</u>	<u>127 694</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		149 840	127 694
Placements monétaires et disponibilités		<u>44 248</u>	<u>56 296</u>
Placements monétaires	5	44 248	56 296
TOTAL ACTIF		<u>194 088</u>	<u>183 990</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	1 832	1 318
Autres créditeurs divers	7	4 808	106
TOTAL PASSIF		<u>6 641</u>	<u>1 424</u>
ACTIF NET			
Capital	8	186 569	181 794
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		879	772
ACTIF NET		<u>187 447</u>	<u>182 566</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>194 088</u>	<u>183 990</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2014	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	9	5 399	5 123
Dividendes		5 399	5 123
Revenus des placements monétaires	10	741	1 454
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 140	6 577
Charges de gestion des placements	11	(5 012)	(5 761)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 128	816
Autres charges	12	(187)	(241)
RESULTAT D'EXPLOITATION		941	575
Régularisation du résultat d'exploitation		(63)	197
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		879	772
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		63	(197)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		24 659	9 913
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		(1 914)	(18 397)
Frais de négociation de titres		(540)	(2 222)
RESULTAT DE L'EXERCICE		23 146	(10 131)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2014	Année 2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>23 146</u>	<u>(10 131)</u>
Résultat d'exploitation	941	575
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	24 659	9 913
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 914)	(18 397)
Frais de négociation de titres	(540)	(2 222)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(18 265)</u>	<u>(168 691)</u>
Souscriptions		
- Capital	149 388	-
- Régularisation des sommes non distribuables	16 158	-
- Régularisation des sommes distribuables	1 323	-
Rachats		
- Capital	(166 052)	(169 758)
- Régularisation des sommes non distribuables	(17 696)	870
- Régularisation des sommes distribuables	(1 386)	197
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>4 881</u>	<u>(178 822)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	182 566	361 388
En fin de l'exercice	187 447	182 566
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	2 171	4 095
En fin de l'exercice	1 972	2 171
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>95,054</u>	<u>84,093</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>13,03%</u>	<u>(4,71%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 149.840 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		154 376	149 840	79,94%
ADWYA	762	5 313	6 228	3,32%
ARTES	800	5 463	6 401	3,41%
ATB	627	3 876	2 736	1,46%
ATTIJARI BANK	778	16 043	18 560	9,90%
B.N.A	1 000	11 571	7 601	4,06%
BIAT	120	9 265	9 451	5,04%
HANNIBAL LEASE	384	3 648	2 964	1,58%
MAGASIN GENERAL	220	7 564	7 012	3,74%
P.G.H	2 000	15 319	11 196	5,97%
SAH	1 441	15 158	15 466	8,25%
SFBT	825	12 124	18 572	9,91%
SOMOCER	2 290	7 120	5 766	3,08%
SOTUVER	985	6 701	5 181	2,76%
STAR	81	12 104	11 792	6,29%
T.P.R	1 535	7 864	6 628	3,54%
TUN.LEASING	418	9 491	8 936	4,77%
TUNIS RE	535	5 753	5 350	2,85%
TOTAL		154 376	149 840	79,94%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				77,20%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après:

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	156 888	(29 194)	127 694	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	124 878		124 878	
Cessions de l'exercice				
Actions	(127 390)		(127 390)	(1 914)
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres		24 659	24 659	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	154 376	(4 536)	149 840	(1 914)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 44.248 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif net
Dépôts à vue			
AMEN BANK (au taux 2%)	44 056	44 248	23,61%
TOTAL	44 056	44 248	23,61%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		22,80%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 1.832 contre D : 1.318 au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	677	751
Rémunération du dépositaire	1 155	567
Total	<u>1 832</u>	<u>1 318</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 4.808, contre D : 106 au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	16	106
Achats titres à décaisser	4 792	-
Total	<u>4 808</u>	<u>106</u>

Note 8: Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	181 794
Nombre de parts	2 171
Nombre de copropriétaires	13

Souscriptions réalisées

Montant	149 388
Nombre de parts émises	1 784
Nombre de copropriétaires nouveaux	55

Rachats effectués

Montant	(166 052)
Nombre de parts rachetées	(1 983)
Nombre de copropriétaires sortants	(13)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	24 659
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(1 914)
Régularisation des sommes non distribuables	(1 467)
Frais de négociation de titres	(540)
Résultat incorporé à la V.L	772
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(71)

Capital au 31-12-2014

Montant	186 569
Nombre de parts	1 972
Nombre de copropriétaires	55

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à D : 5.399 contre D : 5.123 au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	Année 2014	Année 2013
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	5 399	5 123
TOTAL	5 399	5 123

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à D : 741 contre D : 1.454 au 31/12/2013 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à D : 5.012 contre D : 5.761 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	2 649	3 398
Rémunération du dépositaire	2 363	2 363
Total	5 012	5 761

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à D : 187 pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 contre D : 241 au 31 décembre 2013 et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	3,114	3,029	2,385	1,282	1,628
Charges de gestion des placements	(2,541)	(2,654)	(2,093)	(1,076)	(1,209)
Revenus net des placements	0,572	0,376	0,292	0,206	0,419
Autres charges	(0,095)	(0,111)	(0,107)	(0,060)	(0,075)
Résultat d'exploitation (1)	0,477	0,265	0,185	0,146	0,344
Régularisation du résultat d'exploitation	0,032	0,091	0,165	0,144	0,011
Sommes distribuables de l'exercice	0,446	0,356	0,020	0,290	0,355
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12,504	4,566	(6,240)	(8,236)	3,749
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,971)	(8,474)	2,425	(5,169)	2,600
Frais de négociation de titres	(0,274)	(1,023)	(0,657)	(0,590)	(0,568)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	11,260	(4,931)	(4,473)	(13,994)	5,781
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	11,737	(4,667)	(4,288)	(13,849)	6,126
Résultat non distribuable de l'exercice	11,260	(4,931)	(4,473)	(13,994)	5,781
Régularisation du résultat non distribuable	(0,744)	0,418	(2,092)	(1,604)	3,968
Sommes non distribuables de l'exercice	10,516	(4,513)	(6,564)	(15,598)	9,749
Valeur liquidative	95,054	84,093	88,251	94,796	110,104
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,84%	3,08%	2,29%	1,05%	1,15%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,13%	0,12%	0,06%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,50%	0,41%	0,02%	0,28%	0,34%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA INDICE" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.